



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2020

OBJET :
APPROBATION DE
L'AFFECTATION DU
RESULTAT BUDGETAIRE
– EXERCICE 2019.

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :

Nombre des membres composant le Comité Syndical.....	27
En exercice.....	26
Présents à la Séance	5
Représentés par mandat	9
Absents	12

Au titre du Conseil de Paris :

M. VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Etaient absents excusés :

Mme JEMNI

Mme NAHMIAS

Mme ONGHENA

M. TREMEGE

Mme FISHER

M. MASSOU

M. BLUTEAU

M. BELL-LLOCH

M. METAIRIE

M. GOUVERNEUR

M. KERN

M. GUERIN

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

M. AURIACOMBE à Mme DURAND

Mme BROSSEL à M. VAUGLIN

Mme BLAUDEL à M. VAUGLIN

Mme OLIVIER à M. MOLOSSI

M. ABEL à M. VIART

M. BELLARD à M. LARGHERO

M. COURTES à M. LARGHERO

M. BONNET-OULALDJ à Mme DURAND

M. BEDREDDINE à Mme DURAND

La majorité des membres étant présente,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20200625-2020-06-BS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

N° 2020-16-CS



COMITÉ SYNDICAL
Séance du 25 juin 2020

DÉLIBÉRATION
N° 2020-16-CS

AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGÉTAIRE – EXERCICE 2019

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Comité l'affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2019, conformément aux présentations du Compte de gestion et du Compte administratif qui vous ont été faites.

Par délibération n° 2020-15-CS du 25 juin 2020, le Comité a validé le Compte administratif de l'exercice 2019. Conformément à la nomenclature M52, le résultat de l'année n-1 doit faire l'objet d'une affectation soit lors du vote du budget primitif, si le compte de gestion et le compte administratif ont été préalablement adoptés, soit lors du budget supplémentaire s'ils l'ont été postérieurement, ce qui est le cas à l'EPTB.

L'exécution du budget 2019 présente le résultat suivant :

- En fonctionnement, avant report : un excédent de 1 927 450, 57 €,
- En investissement, avant report : un déficit de 3 103 367,27 €.

Après report des résultats cumulés antérieurs, le résultat de clôture, hors restes à réaliser, s'établit comme suit :

- En fonctionnement : un excédent de 3 254 925,86 €,
- En investissement, avant restes à réaliser : un déficit de 4 686 446,42 €.

Ainsi, le besoin de financement de l'exercice s'élève à 1 431 520,56 €.

À ce résultat s'ajoutent les **931 783, 59 € de restes à réaliser sur l'investissement 2019** qui seront intégrés comme dépenses au budget supplémentaire.

Par conséquent, le **résultat définitif de clôture, qu'il conviendra de couvrir au budget supplémentaire, s'élève à -2 363 304,15 €.**

En synthèse, le résultat de l'exercice 2019 se décompose comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	19 440 532,77 €	21 367 983,34 €	1 927 450,57 €
	Section d'investissement	14 336 243,48 €	11 232 876,21 €	-3 103 367,27 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	- €	1 327 475,29 €	1 327 475,29 €
	Déficit antérieur reporté d'investissement	1 583 079,15 €	- €	- 1 583 079,15 €
TOTAL (Réalizations + reports)		35 359 855,40 €	33 928 334,84 €	- 1 431 520,56 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	931 783,59 €	- €	-931 783,59 €
RESULTAT CUMULE (CLÔTURE)	Section de fonctionnement	19 440 532,77 €	22 695 458,63 €	3 254 925,86 €
	Section d'investissement	16 851 106,22 €	11 232 876,21 €	-5 618 230,01 €
TOTAL CUMULE (RESULTAT DEFINITIF)		36 291 638,99 €	33 928 334,84 €	- 2 363 304,15 €

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1 ;

VU l'instruction budgétaire comptable M52 ;

VU le budget primitif de l'exercice 2019 voté par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibérations n° 2018-12/06 au cours de sa séance du 13 décembre 2018 ;

VU le budget supplémentaire de l'exercice 2019 voté par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibérations n° 2019-06/10 au cours de sa séance du 2 juillet 2019 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2019 voté par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibération n° 2020-14-CS au cours de sa séance du 25 juin 2020 ;

VU le compte administratif de l'exercice 2019 voté par le Comité syndical du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs par délibération n° 2020-15-CS au cours de sa séance du 25 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2019 de 3 254 925,86 €,

CONSIDÉRANT le déficit d'investissement cumulé de clôture de l'exercice 2019 de 4 686 446,42 €,

CONSIDÉRANT les restes à réaliser en investissement de l'exercice 2019 de 931 783,59 €,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article unique : DÉCIDE d'affecter les résultats 2019 du budget principal de l'EPTB Seine Grands Lacs conformément au tableau ci-dessous :

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	
A - Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	1 927 450,57 €
B - Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	1 327 475,29 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	3 254 925,86 €
D - Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement)	-4 686 446,42 €
R 001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement RAR dépenses	-931 783,59 € 931 783,59 €
RAR recettes	0,00 €
EXCEDENT / BESOIN DE FINANCEMENT F (= D+E)	-5 618 230,01 €
AFFECTATION = C	3 254 925,86 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G =au minimum, couverture du besoin de financement F	3 254 925,86 €
2) H - Report en fonctionnement R 002 (C hors RAR - G)	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002	- €

Le Président,

Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis